



# Grèce : pour faire la vérité sur la dette

23 avril 2015

**Patrick Saurin de SUD BPCE (Banques Populaires et Caisses d'Épargne), organisation membre de Solidaires, et du CADTM (Comité pour l'Abolition de la dette du Tiers Monde) fait partie du Comité pour la vérité sur la dette publique mis en place à l'initiative de la nouvelle présidente du parlement grec. Il participera ainsi avec d'autres militant-es expert-es à établir les faits sur la situation de la Grèce. Nous lui avons posé quelques questions.**

## **En quoi va consister le travail de ce comité ?**

Le Comité pour la vérité sur la dette publique mis en place par la Présidente du Parlement grec a pour mission de réaliser un audit de la dette grecque afin d'identifier les dettes illégitimes (contractées contre l'intérêt général en privilégiant les intérêts d'une minorité), illégales (en violation de la constitution et des lois en vigueur), odieuses (liées à l'imposition de mesures qui portent atteinte aux droits humains fondamentaux) et insoutenables (dont le remboursement empêchent les autorités d'un pays de garantir la satisfaction et l'exercice des droits humains fondamentaux) qui sont susceptible d'être annulées sur la base d'éléments de droit. Un premier rapport doit être réalisé pour le mois de juin. Naturellement ce sont les autorités grecques qui, au vu des conclusions de ce rapport, décideront des suites à donner.

## **D'où vient la dette en Grèce ?**

Le niveau actuel de la dette grecque (plus de 320 Md€ représentant près de 180 % du PIB) provient d'une multitude de facteurs qui se combinent et se surajoutent. Il y a d'abord l'héritage de la dictature des colonels qui a vu la dette multipliée par 4 entre 1967 et 1974. On peut citer ensuite des recettes fiscales insuffisantes : l'Église orthodoxe, pourtant premier propriétaire foncier du pays, acquitte un impôt dérisoire pendant que les riches particuliers et les grosses sociétés pratiquent la fraude et l'évasion fiscales en toute impunité. Pour battre en brèche l'idée selon laquelle tous les Grecs seraient des fraudeurs, il faut rappeler que la plupart des salariés (les fonctionnaires notamment) et des retraités ont leur impôt prélevé à la source. La Grèce a également des dépenses militaires très importantes, représentant près du double de celles des autres pays européens au regard de leur PIB respectif. Il y a encore le poids des taux d'intérêt excessifs payés par la Grèce aux banques. Ces dernières années, les banques privées ont emprunté à des taux très bas auprès de la Banque centrale européenne (entre 1 % et 0,25 %) pour consentir ensuite des prêts à la Grèce à des taux de l'ordre de 6 %, voire de plus de 10 % en 2010. Cela est d'autant plus scandaleux que ces mêmes banques qui invoquaient un risque de défaut de la Grèce pour justifier leurs taux élevés ont en mars 2012 transféré la quasi-totalité de leur risque sur le Fonds européen de stabilité financière (FESF) en échangeant avec une décote leurs obligations grecques contre des obligations émises par le FESF. Enfin, il faut ajouter à cela les effets désastreux de la politique d'austérité imposée par la Troïka qui a appauvri la Grèce et ses habitants. Entre 2008 et fin 2014, le PIB du pays a chuté de 25 %.

## **Annuler la dette grecque est-ce possible ?**

C'est tout à fait possible comme l'attestent des exemples récents comme celui de l'Argentine en 2001 ou de l'Équateur en 2008. Mais une annulation de dette implique de la part du pays qui le décide l'instauration d'un rapport de force avec les puissances financières et les institutions. Le soutien de la population s'avère ici indispensable.

### **Si on annule, est ce que les français devront payer ?**

Selon le Figaro du 8 janvier 2015, l'annulation de la dette grecque coûterait 735 euros à chaque français. En réalité cette affirmation est mensongère car sur les 42 milliards d'euros pour lesquels la France est engagée à l'égard de la Grèce, 11,2 milliards le sont sous la forme de prêts bilatéraux, les 31 milliards restant représentent une garantie de la France à la Grèce à travers le FESF. En cas de défaut de la Grèce, ces 42 milliards, déjà intégrés à la dette de la France, ne feraient perdre à la France que le remboursement des intérêts, environ 15 euros par an, car l'État français, comme les autres États, ne rembourse pas véritablement sa dette mais réemprunte en permanence pour faire face à ses échéances, il fait « rouler sa dette ». Par ailleurs, il serait possible d'absorber facilement ces 42 milliards sur une seule année sans préjudice pour les contribuables en France si l'État décidait de s'attaquer à la fraude et à l'évasion fiscales qui coûtent chaque année entre 60 et 80 milliards d'euros à la France selon une étude du syndicat Solidaires-Finances publiques.

- Emplacement : réINVENTER le syndicalisme > A l'international > Mobilisations internationales >
- Adresse de cet article :  
<https://ancien.solidaires.org/Grece-pour-faire-la-verite-sur-la-dette>